

AMAZON : PREMIÈRE VICTOIRE SYNDICALE

Après une audience de référé qui s'est tenue le 10 avril dernier sur le litige qui oppose l'Union syndicale Solidaires et l'association « Les Amis de la Terre » à la société Amazon France Logistique, le Tribunal Judiciaire de Nanterre vient de nous donner grandement satisfaction.

En effet, le juge ordonne à Amazon de procéder à une évaluation des risques épidémiques, y compris les risques psycho-sociaux, en y associant véritablement les instances représentatives du personnel.

Elle enjoint également à Amazon, dans l'attente, sous 24 heures et sous astreinte d'un million d'euros par jour de retard, de limiter l'activité de ses six entrepôts, comme elle le prétend d'ailleurs depuis des semaines, aux seules marchandises essentielles, à savoir l'alimentaire, l'hygiène et le médical.

Après une décision similaire associant notamment les organisations syndicales à l'évaluation des risques professionnels, rendue contre La Poste la semaine dernière, l'Union syndicale Solidaires se félicite de ce résultat qui ouvre la voie à d'autres actions. Elle poursuit sans relâche, avec ses syndicats et ses militant-es, dans les petites comme dans les grandes entreprises, les associations et les administrations la lutte pour la prise en compte de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses face au Covid-19 et ce alors que l'exécutif pousse à la reprise du travail au risque d'engendrer une deuxième vague épidémique.

CORONAVIRUS AU TRAVAIL

DROIT DE RETRAIT **SÉCURITÉ** **SANTÉ** **PROTECTIONS**

 **N° VERT** **0 805 37 21 34**
APPEL GRATUIT

**DES SYNDICALISTES RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS 7j/7 DE 9H À 19H**

